DCG session 2009

UE9 Introduction à la comptabilité Corrigé indicatif

DOSSIER 1 - Normalisation comptable

1. Définir la normalisation comptable.

La normalisation comptable consiste à :

- produire des normes dans un espace géopolitique donné (régional, national ou mondial). La norme est une <u>règle</u> plus ou moins contraignante à laquelle doivent se conformer les entités définies.
- harmoniser des pratiques autour d'une règle commune respectée par chacun

2. Donner trois raisons d'être de la normalisation comptable.

La normalisation comptable répond notamment à :

- un besoin d'informations fiables et lisibles par tous (apporteurs de capitaux, banques, salariés, fournisseurs...) aux niveaux national et international,
- assurer la convergence des référentiels comptables nationaux (optique patrimoniale en France, économique dans les référentiels anglo-saxons...),
- faciliter les comparaisons inter-entreprises.

3. Actuellement, on assiste à une convergence progressive du Plan Comptable Général vers le référentiel IAS/IFRS. Expliquer en quoi consiste ce processus de convergence.

<u>Le Plan Comptable Général est régulièrement modifié</u> par l'intégration des règlements du Comité de Réglementation Comptable (aujourd'hui intégré à l'Autorité des Normes Comptables).

Ce processus vise à terme à <u>rapprocher le PCG du référentiel comptable international IAS/IFRS.</u>

DOSSIER 2 – OPÉRATIONS ÉCONOMIQUES COURANTES

1. Rappeler les règles applicables en matière d'exigibilité de la TVA sur les prestations de services.

Les règles d'exigibilité de la TVA en matière de prestations de service dépendent du régime appliqué par l'entreprise :

- régime des encaissements (régime général) : la TVA est exigible au moment de l'encaissement du prix ;
- <u>- régime des débits (régime optionnel)</u>: la TVA devient exigible au moment de la facturation. Toutefois, si un acompte est versé, la taxe est également due car l'option pour les débits ne doit pas avoir pour conséquence de retarder l'exigibilité de la TVA.

2. A partir de l'annexe 1, comptabiliser au journal de la SA MEMORANDA les opérations relatives au mois de mars 2008.

02/03/08

	411		Client SENSIS	1 900	
	4191		Clients – Avances et acomptes reçus	500	
		706	Prestations de services		2 000
		4458	Etat, TVA à régulariser		400
İ			Facture n°M09-011		

05/03/08

411		Client	3 360	
665		Escomptes accordés	27	
	707	Ventes m/s		2 700
	7085	Ports facturés		127
	44571	TVA collectée		560
		Facture n°M09-037		
512		Banque	3 360	
411		Client		3360
		Chèque		

Il est possible de retenir le compte 6242 Transport sur ventes et 44566 pour la TVA.

09/03/08

512		Banque	926	
6616		Intérêts bancaires	50	
6275		Frais sur effets	20	
44566		TVA déductible / ABS	4	
	519	CBC		1 000
		Avis de crédit bancaire		
		10/03/08		
425	1	Personnel – Avances et acomptes	800	
723	512	Banque	800	800
	312	Acompte Salarié GOURGEAUD		800
		recompte suitaire de encernes		
Valeur de	la créance	au $25/01/08 : 20\ 000\ x\ 1,1 = 22\ 000\ $ €		
		au $25/03/08 : 20\ 000\ x\ 1,2 = 24\ 000\ €$		
510	1	25/03/08	24.000	
512		Banque	24 000	•
	766	Gains de change		2 000
	411	Client STANDFIELD		22 000
		Encaissement client STANDFIELD		
		31/03/08		
641		Rémunérations du personnel	60 000	
	421	Personnel – Rémunérations dues		60 000
		Salaires bruts Mars 2008		
	'		'	
		31/03/08		
421		Personnel – Rémunérations dues	13 700	
421	431	Sécurité sociale	13 700	9 180
421	431 4371		13 700	
421		Sécurité sociale	13 700	1 440
421	4371	Sécurité sociale ASSEDIC Caisses de retraite	13 700	1 440 2 280
421	4371 4372	Sécurité sociale ASSEDIC	13 700	9 180 1 440 2 280 800
421	4371 4372	Sécurité sociale ASSEDIC Caisses de retraite Personnel – Avances et acomptes	13 700	1 440 2 280
	4371 4372	Sécurité sociale ASSEDIC Caisses de retraite Personnel – Avances et acomptes Prélèvements salariaux Mars 2008		1 440 2 280
645	4371 4372 425	Sécurité sociale ASSEDIC Caisses de retraite Personnel – Avances et acomptes Prélèvements salariaux Mars 2008 31/03/08 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	23 600	1 440 2 280 800
	4371 4372 425 431	Sécurité sociale ASSEDIC Caisses de retraite Personnel – Avances et acomptes Prélèvements salariaux Mars 2008 31/03/08 Charges de sécurité sociale et de prévoyance Sécurité sociale		1 440 2 280
	4371 4372 425	Sécurité sociale ASSEDIC Caisses de retraite Personnel – Avances et acomptes Prélèvements salariaux Mars 2008 31/03/08 Charges de sécurité sociale et de prévoyance		1 440 2 280 800
	4371 4372 425 431	Sécurité sociale ASSEDIC Caisses de retraite Personnel – Avances et acomptes Prélèvements salariaux Mars 2008 31/03/08 Charges de sécurité sociale et de prévoyance Sécurité sociale		1 440 2 280 800 17 700

DOSSIER 3 – INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT

1. Rappeler l'utilité d'une subvention d'investissement.

Les subventions d'investissement sont attribuées aux entreprises pour les <u>aider à financer</u> leurs opérations d'investissements à long terme.

2. Quelles sont les autres subventions auxquelles peut prétendre une entreprise ? Définir chacune d'entre-elles.

Les entreprises peuvent aussi prétendre à des subventions d'exploitation et des subventions d'équilibre.

Les <u>subventions d'exploitation</u> sont des aides qui permettent de <u>compenser l'insuffisance de certains produits</u> <u>d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.</u>

Les <u>subventions d'équilibre</u> sont des aides qui permettent de <u>compenser tout ou partie de la perte</u> globale que l'entreprise aurait constatée si cette subvention ne lui avait pas été accordée.

3. Rappeler les différents éléments du coût d'acquisition des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations est constitué de :

- son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement ;
- de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction.
- dans les comptes individuels, sur option, les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition.
- les coûts d'emprunt peuvent, sur option, être rattachés au coût d'acquisition de l'immobilisation.

4. A partir de l'annexe 2, déterminer le coût d'acquisition du matériel informatique.

Brut	100 000
Remise 10 %	10 000
Net ccial	90 000
Escompte 4%	3 600
Transport	2 000
Installation	1 600
Net HT	90 000

5. Présenter les écritures comptables relatives au mois de juin 2008.

C	13	/(16	1	N	۶

		03/06/08		
4411		État – Subventions d'investissement à recevoir	20 000	
	131	Subventions d'équipement		20 000
		Promesse de versement de la subvention		
	,		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
		10/06/08		
2183		Matériel de bureau et informatique	90 000	
44562		TVA déductible / immobilisation	18 000	
	238	Acomptes versés / commandes d'immobilisation		20 000
	404	Fournisseur d'immobilisations INTIX		88 000
		Facture n° F340/12		
	•		•	
404		Fournisseur d'immobilisations INTIX	88 000	
	512	Banque		88 000
		Chèque de règlement		
		20/06/08		
512		Banque	20 000	
	4411	Etat – Subventions d'investissement à recevoir		20 000
		Versement de la subvention		
	-			

6. Rappeler le traitement comptable applicable, à la clôture de chaque exercice, aux subventions d'investissement sur les biens amortissables.

Lors de chaque clôture d'exercice, une part de la subvention est virée au compte de résultat par le débit du compte 139 "Subvention d'investissement virée au résultat" et le crédit du compte 777 "Quote-part de subvention virée au résultat" . Ce virement s'effectue au même rythme que les amortissements du bien concerné soit quote-part virée = dotation aux

amortissements * taux subvention.

DOSSIER 4 – TRAVAUX D'INVENTAIRE

A - Amortissement et dépréciation d'une immobilisation

1. Rappeler la définition de l'amortissement et du plan d'amortissement.

L'amortissement d'un actif est la <u>répartition systématique de son montant amortissable en fonction de son utilisation</u>.

Le plan d'amortissement est la traduction de la répartition d'un actif selon le rythme de consommation des avantages économiques attendus en fonction de son utilisation probable.

2. Indiquer en quoi consiste le test de dépréciation. Rappeler son utilité.

Le test de dépréciation consiste, pour un actif, à <u>comparer sa valeur nette comptable à sa valeur actuelle</u>. Il met en évidence une éventuelle dépréciation de l'actif ou un ajustement nécessaire de la dépréciation antérieurement constatée.

3. Indiquer les modalités de détermination de la valeur actuelle du camion.

La valeur actuelle est la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

4. Déterminer la valeur actuelle du camion au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2008.

31/12/07 : Valeur vénale =15 500 > Valeur d'usage = 14 500 → Valeur actuelle = Valeur vénale = 15 500 31/12/08 : Valeur vénale = 13 000 > Valeur d'usage = 11 800 → Valeur actuelle = Valeur vénale = 13 000

5. Présenter le tableau plan d'amortissement initial du camion (annexe A à rendre avec la copie).

Base amortissable = valeur brute – valeur résiduelle = $25\ 000$ – $(6\ 000$ – $1\ 000$) = $20\ 000$

Années	Base amortissable	Amortissement	Cumul des amort.	VNC
2006	20 000	2 000 (1)	2 000	23 000 (3)
2007	20 000	4 000	6 000	19 000
2008	20 000	4 000	10 000	15 000
2009	20 000	4 000	14 000	11 000
2010	20 000	4 000	18 000	7 000
2011	20 000	2 000 (2)	20 000	5 000

(1) $20\ 000\ x\ 20\ \%\ x\ 6/12 = 2\ 000$ (2) $20\ 000\ x\ 20\ \%\ x\ 6/12 = 2\ 000$ (3) $25\ 000\ - 2\ 000 = 23\ 000$

6. Présenter, jusqu'en 2008, le tableau de suivi des dépréciations du camion en tenant compte éventuellement des modifications nécessaires du plan d'amortissement

			Cumul			Dépréc	iation	
Années	Base amortissable	Amort.	des amort. et des dépréciat ions (a)	VNC avant dépréciation de l'exercice	Valeur actuelle	Dotation	Reprise	VNC finale au bilan
2006	20 000	2 000	2 000	23 000	23 000	-	-	23 000
2007	20 000	4 000	6 000	19 000	15 500	3 500		15 500
2008	10 500 (1)	3 000 (2)	9 000	12 500	13 000		500 (3)	13 000

⁽a) avant révision éventuelle des dépréciations

Dans l'hypothèse d'un changement de la valeur résiduelle, la base à retenir est de 15 500.

	J 1	. 0		, ,			
2008	15 500	4 429	10 429	11 071	13 000	1 929	13 000

 $(2)\ 10\ 500\ /\ 3.5$

(3) 13 000 - 12 500

⁽¹⁾ La dépréciation constatée au 31/12/2007 entraîne une modification de la base amortissable à partir de l'exercice 2008. La nouvelle base amortissable est de : 15 500 – 5000 = 10 500 amortissable sur 3,5 années.

7. Comptabiliser les écritures nécessaires au 31/12/2008.

31/12/08

68112		DADP Immobilisations corporelles	3 500	
	28182	Amortissements des matériels de transport		3 500
		Dotation 2008		
29182		Dépréciations des matériels de transport	1 000	
	78162	Reprises sur dépréciations des immobilisations corporelles		1000
		Dépréciation 2008		

B – Les stocks

1. Rappeler les modalités de mise en œuvre de l'inventaire intermittent des stocks.

Les comptes de stocks ne sont pas mis à jour au cours de l'exercice. Ils restent débiteurs du stock initial durant tout l'exercice.

Lors de l'inventaire annuel, le stock initial est soldé et remplacé par le stock de fin de d'exercice.

Cette mise à jour s'opère par l'intermédiaire des comptes de variation des stocks.

2. A partir de l'annexe 3, comptabiliser toutes les écritures d'inventaires nécessaires au 31 décembre 2008, relatives au stock de cartouches d'encre.

1	1	/1	\sim	10	0
4	П	/ I	2	/(1	ı×

		31/12/00		
60322		Variations de stocks Autres approvisionnements	15 000	
	3225	Stocks de fournitures de bureau		15 000
		Annulation du SI		
		31/12/08		
3225		Stocks de fournitures de bureau	17 000	
	60322	Variations de stocks Autres approvisionnements		17 000
		Création du SF		
		31/12/08		
39225		Dépréciation des fournitures consommables de bureau	3 000	
39225	78173	Dépréciation des fournitures consommables de bureau RADP sur stocks et en-cours	3 000	3 000
39225	78173		3 000	3 000
39225	78173	RADP sur stocks et en-cours	3 000	3 000
39225	78173	RADP sur stocks et en-cours	3 000	3 000
	78173	RADP sur stocks et en-cours Annulation dépréciation sur SI	3 000	3 000
39225 68173	78173	RADP sur stocks et en-cours Annulation dépréciation sur SI 31/12/08		3 000 1 000

Il est possible de retenir le raisonnement suivant :

Dépréciation $2007 = 15\ 000 - 12\ 000 = 3\ 000$ Dépréciation $2008 = 17\ 000 - 16\ 000 = 1000$ Reprise sur dépréciation 2000 = 1000

31/12/08

31/12/00				
39225		Dépréciation des fournitures consommables de bureau	2 000	
	78173	RADP sur stocks et en-cours		2 000
		Pour solde		

C – Opérations d'inventaire diverses

1. Indiquer quel est le principe comptable qui impose l'ajustement des comptes de charges et de produits.

Il s'agit du principe <u>d'indépendance des exercices</u> : les charges et les produits doivent être rattachés aux exercices au cours desquels ils ont été engagés. Le compte de résultat récapitule les charges et les produits sans qu'il soit tenu compte de leur date de paiement ou d'encaissement.

2. A partir de l'annexe 4, comptabiliser les écritures nécessaires au 31 décembre 2008.

Opération 1

1 mois concerne l'exercice 2009 → exclure des charges 2008 un tiers de 3 000

31/12/08

486		Charges constatées d'avance	1 000		
	6122	Redevances de crédit-bail mobilier		1 000	
		Régularisations 2008			

Opération 2

Intérêts courus = $120\ 000\ x\ 5\ \%\ x\ 3/12 = 1\ 500$

31/12/08

661		Charges d'intérêts	1 500	
	16884	Intérêts courus sur emprunts		1 500
		Régularisations 2008		

Opération 3

Facture au $27/11/08 = 56\ 000\ /\ 7 =$ 8 000 € Facture au $31/12/09 = 56\ 000\ /\ 8 =$ 7 000 € Différence de conversion – Actif 1 000 €

31/12/08

		21/12/00		
4761		Différence de conversion – Actif	1 000	
	41102	Client danois		1 000
		Régularisations 2008		
6865		DADP financières	1 000	
	1515	Provisions pour pertes de change		1 000
		Régularisations 2008		

Opération 4

31/12/08

4181		Client, factures à établir	9 600	
	707	Vente de marchandises		8 000
	44587	TVA / facture à établir		1 600
		Régularisations 2008		

Opération 5

Rabais = 5 000 x 20 % = 1 000 €

31/12/08

		51/12/00		
4098		Fournisseur, RRR à obtenir	1 200	
	6092	RRR obtenus / achats d'autres approvisionnements stockés		1 000
	44586	TVA / facture non parvenue		200
		Régularisations 2008		